



## Compte rendu GT vœux et barèmes

**Présents pour le SNUipp-FSU** : Patricia Ganneval, Séverine Duparet, Séverine Rivier, Nathalie Pszola

En l'absence de l'IA le SG remercie les services pour le travail. Il présente ses excuses publiques aux enseignants pour le retard pris dans le mouvement.

**Lecture de la déclaration préalable du SNUipp-FSU** (réformes fonction publique, mouvement et colère car le ministre a écrit aux IA pour leur demander de faire travailler les services le samedi et dimanche si le besoin s'en fait sentir !!)

**Pas de déclaration préalable du SE-UNSA sous prétexte que nous sommes en Gt.**

**Présentation des documents par les services.**

**Note d'information** : 410 participants pour le mouvement 2019. 3 enseignants n'ayant pas accès à Siam ont transmis une fiche manuelle. 3 annulations de mouvement (prolongation de stage, situations personnelles, annulation de la fusion centre à St Claude).

**Barème** (Le SNUipp a vérifié tous les barèmes des enseignants ayant envoyé via le e -mouvement leur accusé de réception.)

**Codes de priorité** moindre pour les vœux géographiques pour les neutraliser. Sauf pour les collègues les ayant placés en tête.

**Points REP** : les points ont été ajoutés manuellement. Le SNUipp a vérifié l'octroi. Pas de difficulté.

**Points handicap** pour la première demande : 5 nouvelles demandes.

2 demandes de ré-octroi refusées par le médecin.

**Direction d'école** : une collègue n'ayant pas redemandé son inscription sur la liste d'aptitude est empêchée de participer sur les postes de direction. Le SNUipp demande qu'elle puisse cependant participer et rappelle son opposition à la liste d'aptitude.

**Postes à profil**

Demande de lecture des avis défavorables par le SNUipp. Le SNUipp-FSU demande ici aussi que tous les collègues puissent participer.

**Stagiaires CAPPEI** : le SNUipp-FSU fait remarquer que 7 candidats sur 9 ayant déjà passé l'entretien ont des avis négatifs, à vérifier lors du jury du 5 juillet. Nous faisons savoir que cette formation est à revoir puisque manifestement elle n'est pas adaptée.

**Candidats libres CAPPEI** : certains postes sont bloqués pour eux au cas où ils obtiennent le CAPPEI.

**Ces collègues n'auront pas de résultats au mouvement principal. Il s'agira de voir ensuite au cas par cas (renouvellement ou retour sur poste non spé)**

**Priorité absolue** : tous les collègues ayant une priorité absolue ont redemandé leur poste en vœu 1

**Majoration sur postes précis** : entre 100 et 200 points de majoration ont été octroyés.

14 collègues ayant priorité sur leur poste supprimé ne l'ont pas demandé en vœu 1.

**Evolution carte scolaire avec les annonces Macron** : l'école de Passenans ne ferme plus. Les points de fermeture ont été maintenus. La fusion Centre St Claude est repoussée à l'année prochaine. Toutes les enseignantes ont été contactées par mail pour leur demander leurs avis. Si certaines d'entre elles obtiennent d'autres vœux, les postes dont elles sont redevenues titulaires seront attribués en CAPD. Le poste de direction du Centre est bloqué pour que personne ne puisse l'obtenir puisque la fusion adviendra l'année prochaine. Les 3 postes de maternelle du centre sont bloqués aussi.

**Enfants à naître** : quelques erreurs. C'est 1 point et non deux qui sont octroyés. Des mails seront envoyés pour information aux collègues concernées.

**Volontaires pour l'ASH** : conditions pour participer : être sans poste et avoir adressé un courrier de candidature.

Priorité à ceux qui s'engagent à passer l'examen

Puis ceux ayant déjà exercé sur le poste à N-1

Puis les collègues sans poste souhaitant essayer.

**Pour les majorations légales, les services ont dû étudier TOUS les vœux un par un avec Mappy pour attribuer les points !!**

**Points parents isolés** : la règle a été mal comprise. Les points ne sont pas accordés pour les collègues dont les vœux sont à plus de 40 km.

**Autorité parentale conjointe** : pas de points si les vœux sont situés à plus de 40 km de la résidence privée du deuxième parent ou si l'affectation actuelle se situe à moins de 40 km de la résidence privée du second parent.

**Rapprochement de conjoint** : ok pour les vœux situés à moins de 40 km de la résidence professionnelle du conjoint.

**Deux situations à discuter. Le SNUipp, seul, intervient pour que ces deux situations soient traitées avec bienveillance. Le SG accepte notre demande.**

**Vœux liés** : si l'un des deux n'obtient pas le poste, le second est exclu. Deux situations sont problématiques : les enseignants concernés seront contactés pour vérifier que le fonctionnement du logiciel a bien été compris. La possibilité de délier les vœux sera proposée.

**Détachements** : 2 candidatures sont refusées.

**Ineat-Exeat** : les demandes seront étudiées en fonction d'un équilibre postes/personnes. L'ensemble des demandes sera présentée lors de la CAPD.

**Pas de nouvelles demandes de disponibilité** reçues. Les nouvelles demandes sur autorisation seront examinées au regard de l'objectif d'équilibre de la balance postes personnes (pas de surnombre).

## Logiciel mouvement

L'algorithme a tourné hier et les personnels administratifs ont découvert que **le rang du vœu n'est plus pris en compte en cas d'égalité de barème !** En cas d'égalité de barème : AGS puis ancienneté dans le poste puis âge.

Le SNUipp-FSU, seule organisation syndicale une fois encore à intervenir, demande expressément qu'un second et troisième mouvement soient organisés. Le SG indique que toutes les affectations seront observées. Le logiciel MVT1D ne permet pas une seconde saisie informatique de vœux (puisque l'idée du ministère est de nommer tout le monde d'office à titre définitif !). Selon le SG une option sera retravaillée après la CAPD. Le SNUipp demande l'organisation d'une phase manuelle papier (donc sans saisie de vœux via informatique) pour tous et toutes enseignants n'ayant pas obtenu un vœu CHOISI.

**Note de l'auteur : la démarche de demande de retour à l'ancien mouvement n'est malheureusement pas unitaire puisque nos collègues commissaires paritaires du SE ne participent pas aux débats ni ne rejoignent notre mandat de retour à un mouvement en 3 phases.**

### Questions diverses SE-UNSA

- Intégration dans le corps des PE pour 2 collègues. A suivre.
- Formation CAPPEI et directeurs : quand se tiendront les formations puisque le mouvement a été décalé ? Le SG demandera à Mme Metivier
- Les collègues nommés à titre définitif peuvent-ils postuler sur des postes ASH ? réponse du SG : non puisque le logiciel va attribuer tous les postes.  
Intervention du SNUipp-FSU : le rapport de force doit permettre cette possibilité dans le cadre d'un second mouvement.

### Questions diverses du SNUipp

- **Recours sur les refus d'allègement de service.** Traitements différents selon les agent-es. Certain-es seront reçus et d'autres non par le médecin de prévention. Quelques-uns-unes n'ont même pas de réponse de la part du secrétariat.

**Réponse** : la sollicitation d'un RDV doit se faire par voie électronique. Des RDV sont pris pour septembre. L'IA sollicite des éléments médicaux nouveaux. Il a répondu aux recours pour lesquels il a eu un retour du médecin. L'IA reste sur le respect des avis des médecins. **Deux situations sont en attente de réponse du médecin. Le SNUipp-FSU demande que TOUS les allègements soient octroyés puisque l'IA a la possibilité de le faire.**

- **Charge de travail des personnels** : pour le SNUipp il y a mépris des personnels et déni de leur travail de la part du ministère. Un point sera fait sur leur surcharge de travail en fin d'année. Nous suggérons que la prime octroyée aux recteurs, IA et SG pour service bien fait soient versées aux personnels et interviendrons au niveau rectoral et national pour faire reconnaître les conditions de travail désastreuses dans lesquelles le ministère place nos collègues agentes administratives de la D1D.
- **Situation de St Claude** : plusieurs familles mettent à mal les collègues et les écoles. Le SNU est intervenu sur une situation pour laquelle les décisions de l'IEN et de l'IEN ASH risquaient encore de compliquer les choses. L'IA entend notre demande et écrit à la famille. Par ailleurs un comité local de sécurité et de prévention de la délinquance est mis en place à St Claude réunissant les services de l'IA, la justice, la police et la gendarmerie. **Le SNU espère que ce comité permettra aux collègues de faire reconnaître leurs droits (que leur dépôt de plainte soit pris en compte par exemple)**
- **Compte personnel de Formation** : le SNUipp demande si la question a avancé. Réponse de l'administration : pas de crédits !
- **Situation de pressions et mise en cause d'une directrice de la part d'une élue de la LREM** : après avoir assuré la collègue de son soutien en audience avec le SNUipp, l'IA s'est adressé à Mme Brulebois directement. Nous resterons vigilants et interviendrons à nouveau si besoin est.
- **Situation de Poligny et article du progrès** : le SNUipp, contacté par la journaliste la veille de la publication de l'article a refusé de commenter les mises en accusation des parents et a prévenu l'IA de la mise en cause publique de notre collègue. Le SNUipp-FSU assure son soutien à ce collègue comme à tous les collègues poursuivi-es par les parents d'élèves et rappelle que la protection fonctionnelle doit être immédiatement accordée par le recteur aux collègues mis à mal. Le SG assure que la protection des agents est la priorité de l'IA.